

PROJET D'ETABLISSEMENT

2021 - 2025



SOMMAIRE

I - Historique et présentation de l'école de musique

II - Structure pédagogique, instruments enseignés et pratiques collectives

III - Offrir un enseignement de qualité conforme à la charte de l'enseignement artistique et aux schémas d'orientation du Ministère de la Culture

IV - Assurer les missions d'initiation et d'éveil à la musique

V - Placer l'école de musique comme centre de ressources pour les pratiques amateurs

VI - Participer activement à la vie artistique du territoire du SIVU

VII - Le projet pédagogique

Annexe - Nombre et provenance géographique des élèves ; répartition des cours par activité ; composition de l'équipe pédagogique

I - Historique et présentation de l'école

L'école de musique a été fondée en 1985 par la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique entre les communes de Calan, Lanvaudan, Plouay et Inguiniel. Cette école a été intégrée en 1992 à un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples puis en 1997 à la Communauté de Communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet.

A cette époque, et jusqu'en 2005, l'école compte dix-sept professeurs pour un peu plus de deux cents élèves. Cette année-là, l'école subit les conséquences d'une restriction budgétaire importante liée à des difficultés dans la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères » : des contrats de professeurs ne sont pas renouvelés, le département de musiques traditionnelles est fermé et l'effectif enseignant est réduit à 12, pour 120 élèves.

Au 1^{er} janvier 2014, alors que l'école compte 13 professeurs pour 138 élèves, la Communauté de Communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet fusionne avec Lorient Agglomération sur décision préfectorale. Cette agglomération ayant fait le choix de ne pas se doter de la compétence optionnelle « culture », l'existence de l'école de musique est compromise. Guidées par les services de la Préfecture, les communes de Calan Inguiniel et Plouay, seules communes souhaitant ouvertement maintenir l'activité, décident la création d'un nouveau Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : le SIVU Ecole de Musique du Scorff au Blavet. Le siège de celui-ci est établi Rue de Manehouarn à Plouay, dans les locaux de l'ex-Communauté de Communes alors propriété de Lorient Agglomération et dont le SIVU est locataire. Au 1^{er} janvier 2016, un bail emphytéotique administratif ayant été conclu entre Lorient agglomération et la mairie de Plouay, le SIVU est désormais locataire de la Commune de Plouay pour une surface estimée à 420m² que l'école de musique occupe dans le bâtiment (références cadastrales AA n°4).

Les autres communes, anciennes de la Communauté de Communes ou voisines, souhaitant faire bénéficier à leurs populations des prestations de l'école sont invitées à le faire par conventionnement annuel avec le SIVU, moyennant participation financière, à l'image de la Commune de Bubry dont les habitants bénéficient des services de l'école aux mêmes tarifs que les habitants des communes membres du SIVU.

Depuis la création du SIVU, les effectifs s'établissent autour de 150 élèves. La crise sanitaire de la Covid-19 a toutefois eu un impact sur les effectifs mais l'école a finalement retrouvé un nombre d'inscrits plus convenable puisqu'elle compte 153 élèves pour onze professeurs.

Les données détaillées des effectifs et de l'équipe enseignante pour l'année scolaire 2024/2025 sont annexées en fin de document.



SIVU ECOLE DE MUSIQUE
du Scorff au Blavet
Calan - Inguiniel - Plouay

SIVU Ecole de Musique du Scorff au Blavet
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Communes de Calan, Inguiniel et Plouay



avec le soutien du Conseil Départemental du Morbihan



II - Structure pédagogique, instruments enseignés et pratiques collectives

L'équipe enseignante est constituée de dix professeurs. Cette équipe et le fonctionnement de l'école sont supervisés par une direction collégiale composée de quatre enseignants.

Les cours individuels sont réservés aux habitants, mineurs et majeurs, des communes membres du SIVU et aux habitants des communes ayant passé conventionnement avec le SIVU. Ces communes peuvent choisir d'ouvrir les cours individuels à tous leurs habitants ou par exemple à leurs seuls mineurs comme le fait actuellement la Commune de Bubry.

Les activités collectives sont quant à elles accessibles à tous sans condition géographique.

Les instruments enseignés en cours individuels :

- Batterie
- Clarinette*
- Saxophone*
- Flûte traversière
- Guitare
- Guitare basse
- Chant (adolescents ayant mué et adultes)
- Piano
- Trompette
- Trombone
- Tuba
- Violon
- Violoncelle

** Ces classes ont pu rouvrir à la rentrée de septembre 2024.*

Les pratiques collectives :

- Atelier vocal « enfants » : Ce groupe réunit des enfants de 8 à 11 ans ; il permet à une douzaine d'enfants de travailler ensemble la voix, la polyphonie dans des styles différents. La voix est expérimentée dans des registres variés et à travers des cultures diverses.
- Atelier vocal « ados » : Ce groupe réunit des élèves de 12 à 18 ans ; il permet à une douzaine d'élèves de travailler ensemble la voix, la polyphonie dans des styles différents. La voix est expérimentée dans des registres variés et à travers des cultures diverses.
- Atelier vocal adultes n°1 : Il permet à des adultes ayant ou non une pratique vocale antérieure de se retrouver autour d'un répertoire éclectique. Ces élèves travaillent leurs voix de façon collective à travers des polyphonies diverses, de différentes cultures.
- Atelier vocal adultes n°2 : Il permet à des adultes ayant ou non une pratique vocale antérieure de se retrouver autour d'un répertoire éclectique. Ces élèves travaillent leurs voix de façon collective à travers des polyphonies diverses, de différentes cultures.

- Orchestre 9-14 ans : Cet ensemble rassemble les élèves de fin de 1er cycle et ceux du 2nd cycle, tous instruments confondus. Il permet de faire le lien avec les cours de formation musicale en appliquant à l'instrument, en collectif de surcroît, les notions musicales abordées en cours.
- Harmonie : Cet atelier concerne les élèves de 1er et 2nd cycles, les adultes et extérieurs à l'école de musique. Le répertoire est très varié, depuis la musique classique jusqu'aux musiques actuelles.
- Atelier musiques actuelles :
 - L'atelier rock : axé autour du combo, de la guitare, de la basse et de la batterie, l'atelier rock s'adresse à des élèves de l'école ayant un niveau suffisant (soit fin de 1er cycle et 2nd cycle) ; le répertoire est lié à cette esthétique.
 - L'atelier jazz : il s'adresse à des élèves ayant une pratique instrumentale solide (2nd cycle de préférence) et permet le travail de l'improvisation et l'étude des répertoires en lien avec cette esthétique.

En cas d'effectifs trop peu important pour ces ateliers, ils pourront être regroupés pour n'en faire qu'un autour des deux esthétiques, « atelier jazz-pop-rock », tout en maintenant l'adaptation aux différents niveaux des participants.
- Atelier Musiques traditionnelles : Cet atelier s'adresse à des élèves ayant déjà une pratique instrumentale autonome (individuelle et/ou collective) et permet le travail et l'étude des répertoires en lien avec les musiques du monde et notamment les musiques traditionnelles celtiques.

Les parcours proposés :

- Le jardin musical (3 mois - 4 ans) proposé à Plouay, Calan et Inguiniel
- Le cycle d'éveil (4 ans - 6 ans)
- Trois cycles d'apprentissage instrumental
- Des pratiques collectives accessibles à tous (Harmonie - Groupes vocaux enfants, ados et adultes - Musiques actuelles, Musiques traditionnelles)
- De la formation musicale ouverte à tous et obligatoire pour les élèves de cours instrumental de cycle 1. Un cours de formation musicale pour adultes est également proposé.

En tant qu'école de musique, nous suivons les recommandations du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement de la Musique.

Les données détaillées de fréquentation de ces diverses activités pour l'année scolaire 2024/2025 sont annexées en fin de document.

III - Offrir un enseignement de qualité conforme à la charte de l'enseignement artistique et aux schémas d'orientation du Ministère de la Culture

Le champ très ouvert des différentes formes artistiques accessibles, les attentes diverses des familles qui fréquentent l'école, l'évolution des projets des élèves tout au long de leur scolarité imposent à l'école de proposer des parcours éducatifs souples et adaptés sans renier les apprentissages s'appuyant sur des cursus bien établis. Seul un enseignement de qualité peut répondre à ces exigences multiples.

Parmi ces exigences, l'école entend assumer pleinement l'accueil de la diversité des élèves et de leurs aspirations allant de la simple initiation à la formation de fin d'étude amateur.

Cela suppose une condition préalable indispensable : avoir un corps enseignant compétent, qualifié, capable d'innover et de s'adapter tout en conservant l'exigence de qualité requise. Ainsi après l'embauche, il faut maintenir les compétences des enseignants et soutenir leurs motivations, principalement dans les domaines artistiques et pédagogiques.

Dans le domaine artistique, si chaque enseignant doit avoir une pratique personnelle, il importe que l'école soutienne activement les activités artistiques d'intérêt collectif avec les enseignants en donnant la priorité aux projets qui ne peuvent pas être réalisés à titre individuel (voir titre IV).

Dans le domaine pédagogique, l'école se doit de maintenir les compétences du corps professoral :

- en proposant des formations continues, adaptées en lien avec le CNFPT ou autres centres de formations,
- en participant aux réflexions collectives au sein de l'établissement,
- en proposant des projets qui interrogent les pratiques artistiques et pédagogiques, que ces projets soient à l'initiative de l'école ou qu'ils soient proposés par d'autres établissements (réseau régional).

Deux exigences complémentaires :

- mettre en place une organisation permettant de satisfaire les attentes allant de l'initiation à la fin du second cycle ; une possibilité de poursuivre ses études est proposée aux élèves mais ne peut faire l'objet d'une validation diplômante.
- pour le plus grand nombre, assurer une formation musicale globale ayant pour objectif de former des musiciens amateurs éclairés et autonomes.

Conformément aux schémas d'orientation pédagogique, l'école a mis en place des cursus complets comportant 3 axes complémentaires et indissociables :

- la formation instrumentale ou vocale qui est au cœur des préoccupations et des attentes des élèves de l'école,
- la formation musicale générale incluant, en particulier pour les élèves les plus avancés, une culture musicale générale et la plus ouverte possible,
- des pratiques collectives pouvant revêtir des formes diverses et complémentaires variables selon les disciplines et l'évolution des études (formation d'orchestre, chœurs ou ensembles vocaux, ensembles de musique de chambre, réalisation de projets artistiques spécifiques...).

Cette organisation qui a fait ses preuves est confortée, en particulier pour les élèves qui souhaitent avoir une formation plus soutenue dans le domaine de la formation musicale générale. Ce cursus adapté aux élèves volontaires leur permet d'approfondir leurs connaissances en formation musicale et de progresser plus rapidement dans ce domaine.

Les attentes des élèves et de leurs familles étant diverses et pouvant varier au cours de la scolarité, des parcours adaptés et diversifiés doivent être proposés aux élèves à deux périodes clés :

- Au moment de l'entrée à l'école avec la mise en place de « parcours découvertes » instrumentale ou vocale, ces parcours sont nécessairement diversifiés dans leur forme en fonction des disciplines concernées (instrument ou voix). Lorsque cela est possible, le parcours de découverte instrumentale peut aller jusqu'à l'admission en cours d'instrument avec la formation musicale intégrée dans le cours. Cette période sans cours spécifiques de formation musicale reste nécessairement limitée dans le temps.

- Au moment de l'adolescence avec la mise en place de formations instrumentales ou vocales hors cursus (ateliers), ces formations hors cursus ont pour objectif de permettre aux adolescents ou aux élèves qui éprouvent des difficultés temporaires pour suivre un cursus complet de ne pas interrompre leur pratique musicale. Ces ateliers hors cursus concernent des élèves qui ont déjà un niveau instrumental consolidé. Ils doivent être conçus pour permettre aux élèves de réintégrer un cursus complet lorsque les conditions favorables sont réunies pour cela, la durée de la scolarité hors cursus est limitée dans le temps et un contrat passé avec l'élève peut en fixer les modalités et les limites.

Ces formations instrumentales hors cursus sont conçues pour alléger la scolarité à l'école de musique. Dans cet esprit, des dispenses d'assiduité de cours de formation musicale sont accordées sous certaines conditions. En revanche, une pratique collective complémentaire reste incontournable.

Placer davantage la formation instrumentale ou vocale au centre de l'acte éducatif est apparu comme une nécessité. Dans cet esprit, un professeur unique, en général le professeur d'instrument, aura la responsabilité de suivre, guider, construire le parcours de l'apprenti musicien en concertation avec ses collègues de l'équipe pédagogique et la direction.

Ce parcours intègre l'approche de styles musicaux variés et en phase avec les pratiques culturelles contemporaines.

- Développer, lorsque cela est possible, les partenariats nécessaires pour élargir le champ des disciplines enseignées ou les modes d'expression offerts. Chaque partenariat fait l'objet d'une convention ou d'un protocole d'accord.

Enfin pour s'adapter à un monde en constante évolution, l'école revendique le droit d'innover sur le plan pédagogique sous réserve que la qualité de l'enseignement et la déontologie soient respectées. Ces innovations pédagogiques sont examinées au préalable par le conseil pédagogique.

IV - Assurer les missions d'initiation et d'éveil à la musique

L'une des missions assignées à l'école de Musique est de favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture et ainsi de contribuer à la réduction des inégalités sociales.

La mise en œuvre de cette mission prend sa pleine dimension si elle est articulée avec les structures qui ont des missions de même nature, tout particulièrement l'Éducation nationale.

A - Partenariats avec l'Éducation Nationale

L'école de Musique entend contribuer à la politique artistique relevant de l'Éducation Nationale, en s'inscrivant dans des partenariats.

Pour accomplir au mieux cette mission, deux champs d'actions complémentaires sont proposés :

- des actions se déroulant dans des écoles primaires et menées essentiellement par les musiciens intervenants attachés à l'école de musique,
- des actions complémentaires faisant appel à d'autres professeurs de l'école et réalisées en étroite concertation avec les musiciens intervenants.

Partant du constat qu'une mission d'initiation et d'éveil ne peut se construire uniquement sur des actes isolés ou éphémères, l'école entend privilégier un travail en profondeur avec l'Éducation Nationale réalisé par les musiciens intervenants en conformité avec les règles déontologiques de cette dernière et fondé sur les principes suivants :

- l'appuyer sur un partenariat réel entre les musiciens intervenants, les enseignants volontaires de l'école et les conseillers pédagogiques musique de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- accompagner les enfants et les enseignants sur une durée significative.

A titre indicatif, ces interventions concernent chaque année plus de 700 élèves.

Afin d'assurer la relation et la transversalité pour la réalisation des actions en direction des scolaires, les musiciens intervenants ont une part de leur activité réalisée au sein de l'école de musique où ils assurent également des cours.

B - Autres partenariats

En fonction des projets envisagés, chaque fois que cela est possible, des collaborations sont engagées avec les associations qui ont des missions d'éveil et de sensibilisation (maison pour tous, espaces jeunes, EHPAD, IME, médiathèque, RAM...).

Ces collaborations font l'objet de conventions ou de protocoles d'accord qui en fixent les modalités pédagogiques techniques et financières.

Sensibilisation auprès des élèves des écoles

Si la mission de sensibilisation et d'éveil doit être prioritairement pensée en partenariat avec l'école pour toucher le plus grand nombre d'enfants, elle doit également être assumée par l'école de musique au profit des élèves qui la fréquentent.

Cette sensibilisation dépend de l'âge et des motivations des jeunes concernés ainsi que de leur développement physique et intellectuel. Cela implique nécessairement qu'elle prenne des formes diverses et adaptées aux différentes situations rencontrées.

Ainsi, il apparaît pertinent de proposer différentes normes dont les modalités sont développées dans le projet pédagogique telles que :

- un cursus d'éveil adapté aux jeunes enfants jusqu'à 7 ans
- un accueil à l'école à partir de 7 ans pour les enfants qui souhaitent débiter un cursus d'études musicales,
- un accueil adapté pour les collégiens qui veulent débiter un cursus musical,
- dans certains cas, des possibilités de découvrir la pratique instrumentale sans nécessairement suivre un cursus complet au moins pendant une période initiale,
- des possibilités de chanter quel que soit son âge, sans nécessairement suivre un cursus complet,
- l'ouverture à un public d'adolescents ou d'adultes sous forme de stages (harmonie, jazz, chorale, musiques du monde, musiques actuelles, MAO...).

L'école entretient des relations privilégiées avec l'Association des Parents d'Élèves et Élèves de l'école dont l'objet est le soutien de ses actions.

V - Placer l'école de Musique comme centre de ressources pour les pratiques amateurs

L'Ecole de Musique a pour mission fondamentale de former des musiciens amateurs, elle a aussi pour mission de soutenir la pratique amateur dans le domaine de la musique d'ensembles.

Pour remplir efficacement ces deux missions complémentaires, l'école de musique a défini des orientations qui s'appuient sur des convictions et sur des stratégies.

Cela se traduit :

- en terme de formation pour la grande majorité des élèves qui deviendront les amateurs de demain,
- en terme d'intégration des élèves de l'école dans le tissu associatif amateur,
- en terme de soutien et de consolidation des pratiques amateurs adultes.
- **une conviction : former de bons musiciens amateurs implique de leur donner une bonne formation adaptée à la diversité culturelle qui caractérise notre société.**

* Une stratégie :

- Faire assurer cette formation par des enseignants de bon niveau artistique et pédagogique,

Des moyens adaptés :

- La formation des musiciens amateurs de demain constitue le socle du projet pédagogique de l'école.

➤ **Pour l'intégration des jeunes de l'école de musique dans le tissu associatif amateur :**

Une conviction : permettre aux jeunes d'avoir une pratique amateur riche autant par le développement de leur autonomie musicale que par le développement de liens entre les générations.

* Une stratégie :

Favoriser tout ce qui réduit les barrières entre générations et permettant aux jeunes d'être en contact avec différentes formes de pratiques collectives amateur.

Des moyens adaptés :

Tout en privilégiant la place des jeunes au sein des activités de l'Ecole de Musique, favoriser le mélange des générations à l'occasion des projets mis en œuvre et multiplier les expériences artistiques dans les champs esthétiques les plus variés.

➤ **Pour consolider et soutenir les pratiques adultes en amateur :**

Une conviction : la réussite d'une bonne pratique amateur tient à la qualité et à la compétence de la personne qui a en charge la direction artistique du groupe.

* Une stratégie :

Proposer des moyens d'accompagnement et des conseils pour la direction artistique ou l'encadrement des différentes formes de pratique amateur en fonction des besoins exprimés ou identifiés.

Des moyens adaptés :

Favoriser les partenariats avec les associations, en apportant la spécificité de l'école et l'expérience des enseignants, en travaillant en subsidiarité et complémentarité avec les associations lorsqu'elles existent et en apportant des moyens complémentaires adaptés lorsque cela se révèle indispensable.

Pour l'intégration des jeunes de l'école de musique dans le tissu associatif amateur :

- . Ouvrir l'école de Musique à des adultes en nombre limité pour équilibrer les pupitres et renforcer ceux pour lesquels le nombre d'adolescents est insuffisant et ainsi favoriser la mixité adultes-jeunes.
- . Mettre en place des projets musicaux pour les élèves chanteurs ou instrumentistes avec la participation d'adultes amateurs.
- . Encourager et valider comme pratique collective la participation aux ensembles adultes amateurs placés sous la responsabilité d'un professeur de l'école.

VI - Une école de musique avec une équipe pédagogique participant activement à la vie artistique du territoire du SIVU

Les professeurs de l'école de musique sont des artistes confirmés. Ils revendiquent cette qualité qui, à travers des moyens d'expression variés, fonde et enrichit l'enseignement qu'ils dispensent ainsi que les projets qu'ils proposent et conduisent.

Cette double condition d'artistes et d'enseignants conduit naturellement l'équipe pédagogique de l'école à mener des actions dans trois directions complémentaires et indissociables :

- en direction des élèves,
- en participant à la vie artistique du territoire du SIVU,
- en invitant des artistes occasionnellement.

Favoriser l'expression artistique des élèves.

Le savoir-faire et l'expérience des enseignants de l'école de musique seront placés au service des élèves et de leur expression artistique :

- en organisant pour eux des occasions de se produire en public et de présenter le résultat de leurs travaux dans des conditions optimales. Ces manifestations pourront prendre des formes diverses allant de l'audition de classe à des productions transversales à la conception plus élaborée,
- en organisant pour eux des mises en situation où leurs professeurs participent à leur côté et apportent ainsi leur savoir-faire en situation de production dans un échange artistique direct,
- en proposant des rencontres avec des artistes invités, que ces rencontres soient organisées directement par l'école de musique ou qu'elles soient proposées dans d'autres cadres, notamment à l'occasion de stages régionaux,
- en participant à la vie artistique du territoire du SIVU. Cette double condition d'artistes et d'enseignants du responsable et des professeurs implique également des impératifs dans le domaine artistique.

Si la formation continue doit être soutenue institutionnellement, il en va de même pour l'activité artistique du responsable et du corps professoral, au-delà de leur activité artistique personnelle.

Différentes actions sont privilégiées par l'école de musique pour soutenir la pratique artistique du responsable et des professeurs :

- en facilitant l'intégration dans des projets artistiques de qualité, en aménageant temporairement les emplois du temps dans le respect des règles déontologiques,
- en facilitant leurs conditions de travail pour la réalisation de projets artistiques, en particulier en mettant à disposition des salles de l'école de musique avec leur équipement.

Inviter des artistes extérieurs à l'école de musique.

Si l'école de musique a dans son équipe pédagogique des personnalités riches et variées qu'elle sollicite aussi bien en qualité d'artiste et d'interprète qu'en qualité de compositeur ou d'arrangeur, une ouverture avec d'autres artistes est absolument indispensable pour enrichir constamment les rencontres artistiques et les parcours pédagogiques proposés aux élèves.

Les artistes invités par l'école de musique sont choisis en raison de leurs qualités artistiques et pédagogiques et sont amenés à intervenir sous des formes diverses :

- conférences,
- encadrement de stages,
- master classes,
- réalisation d'arrangements,
- création de compositions originales.

L'ensemble de leurs interventions est planifié afin d'offrir aux élèves les compléments les plus pertinents aux cours assurés par les professeurs de l'école de musique.

Organiser des sorties culturelles

L'école de musique favorise la découverte des lieux et pratiques culturelles de sa région en inscrivant ponctuellement les élèves volontaires à des spectacles musicaux, concerts ou visites de structures culturelles, ceci avec le soutien de l'Association des Parents d'Élèves et Élèves de l'école.

VII - Le projet pédagogique

- UNE ECOLE DE MUSIQUE D'AUJOURD'HUI OUVERTE AUX CULTURES ET A LA MODERNITE -

➤ UN PROJET PÉDAGOGIQUE EN ÉVOLUTION

Les enjeux :

- mettre en synergie les propositions pédagogiques existantes
- placer la pratique collective au cœur du projet d'établissement
- donner les conditions et les moyens à chaque élève de devenir acteur de ses apprentissages et de son parcours
- rendre les parcours attractifs et motivants tout au long des cycles
- globaliser la formation pour lui donner sens et cohérence
- donner à l'évaluation pédagogique un nouveau cadre au service des élèves

Des objectifs affirmés

Construire une expression artistique personnelle :

- par la mise en jeu de la diversité des expériences et des situations artistiques, seul ou en collectif
- par l'accompagnement vers l'autonomie créative et expressive
- par une expression artistique ancrée dans un rapport au corps, à l'espace, à la scène
- par la rencontre des artistes, des répertoires, des esthétiques, des formes et du spectacle vivant

Accompagner vers l'autonomie de jeu, de réalisation, de pratique

- par la maîtrise de techniques, de technologies, de méthodes de travail, d'outil d'analyse et de résolution de difficultés au service de l'expression artistique
- par la polyvalence, l'adaptabilité à des situations de jeu différentes, les compétences créatives
- par la connaissance et/ou la maîtrise de répertoires, d'esthétiques
- par une pratique artistique suivie, seul ou en collectif, motivée par des objectifs de réalisation artistique réguliers et adaptés
- par le plaisir du jeu construit sur une démarche positive, fondée sur des objectifs de réussite atteignables et évaluable
- par le développement d'une analyse personnelle et critique

Enrichir par l'apport des cultures et des savoirs

- par l'ouverture aux cultures, aux esthétiques, aux différents modes de transmissions
- par la connaissance et/ou la maîtrise de plusieurs langages artistiques
- par l'abord de répertoires, la rencontre d'artistes, l'école du spectateur
- par la transversalité des pratiques, l'ouverture à d'autres disciplines

Mettre l'évaluation pédagogique au service de l'élève

Poser les conditions d'une évaluation ressource pour chaque élève :

- poser des cadres d'évaluations communs et adaptés à chaque cycle de formation amateur
- communiquer régulièrement aux élèves les objectifs à atteindre, les critères et indicateurs qui permettent de les évaluer et de s'évaluer
- dissocier l'évaluation terminale et validante de l'évaluation ressource qui s'établit dans le temps et accompagne l'élève dans sa progression
- permettre à l'élève de construire son évaluation sur la prise de conscience de ses qualités, de ses points d'appuis et la compréhension de ses points de fragilité ainsi que les conditions et les outils de leur amélioration.

Des modalités adaptées :

- créer un support de suivi des études permettant d'établir un contrat d'objectif annuel intégrant les conditions de son évaluation
- engager un processus d'évaluation continue qui intègre des périodes régulières d'auto-évaluation visant à autonomiser l'élève dans sa pratique
- donner un nouveau sens à la validation des cycles par une évaluation continue de chaque composante du cursus (pratique instrumentale, formation musicale et pratique collective par exemple) donnant accès à une épreuve globale validant l'ensemble des compétences requises à la réalisation artistique scénique et publique.

Répondre aux enjeux de la création et des pratiques artistiques d'aujourd'hui

Écritures et oralité :

- faire bénéficier tous les élèves d'un enseignement enrichi par l'apport des deux modes de transmission et leurs bénéfices réciproques
- privilégier l'une ou l'autre forme de transmission en fonction des phases d'apprentissages, des objectifs visés et au regard des modes d'acquisition privilégiés de chaque élève
- ouvrir aux répertoires improvisés et de tradition orale
- construire l'acquisition des répertoires écrits dans une démarche d'ouverture culturelle et de diversification des époques et des esthétiques

Évolutions des pratiques

Inclure aux apprentissages et aux pratiques les outils numériques d'aujourd'hui :

- utilisation des outils video/audio/lumières
- travail collaboratif en réseau
- logiciel d'édition musicale

Cette évolution des pratiques s'est rendue indispensable dans le contexte sanitaire actuel.

Nouvelles esthétiques, nouveaux répertoires

Garantir un parcours culturel et artistique diversifié, cohérent et équilibré :

- Construction d'un parcours de modules complémentaires par le biais de croisements des compétences dans l'équipe pédagogique ou de partenariats avec d'autres acteurs du territoire (esthétiques, types de répertoires, de pratiques, d'écritures...)

➤ LES ÉQUIPES AU SERVICE DU PROJET

Une administration modernisée :

De nouveaux outils :

- Mise en service d'une plateforme d'information rapide par mail
- Dématérialisation et stockage des documents administratifs
- Module d'inscription dématérialisé pour l'ensemble des propositions de l'école (cursus, stages, questionnaires...)
- Mise en œuvre du paiement par prélèvement bancaire, du télépaiement et du paiement chez les partenaires de proximité du Trésor Public

Une organisation au service de ses usagers :

- Des horaires d'accueil adaptés à la fréquentation de l'établissement
- Une communication maîtrisée (mails en nombre, site internet, page Facebook)

Une équipe pédagogique au service d'un projet partagé, les modalités de la concertation :

- Le conseil d'établissement
- Le conseil pédagogique
- Les départements pédagogiques
- Les coordinateurs de département

L'innovation pédagogique

- Le plan de formation
- Les ateliers d'échange pédagogique
- Le soutien aux dispositifs d'expérimentation pédagogique
- Le travail en réseau

Annexe - Nombre et provenance géographique des élèves ; répartition des cours par activité ; composition de l'équipe pédagogique

**ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET -
ANNEE 2024/2025
SITUATION DES EFFECTIFS AU 06 NOVEMBRE 2024**

• **PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES ELEVES PAR COMMUNES - 2024/2025**

CATEGORIE DE COMMUNES	COMMUNES de PROVENANCE	NOMBRE D'ELEVES		
		Enfants	Adultes- Etudiants	TOTAL
SIVU	CALAN	8	2	10
	INGUINIEL	14	3	17
	PLOUAY	69	31	100
Sous convention	BUBRY	6	1	7
Autres	CLEGUER	2	1	3
	KERNASCLEDEN	1	0	1
	KERVIGNAC	3	0	3
	LANVAUDAN	1	0	1
	MESLAN	2	1	3
	PONT-SCORFF	1	0	1
TOTAL nombre d'élèves inscrits à l'école		107	39	146
soit		73% enfants	27% adultes	100%
Calan : 6,85% - Inguiniel : 11,65% - Plouay : 68,50% - Sous convention : 4,80% - Autres : 8,20%				

116 familles représentées

28 nouveaux inscrits "inconnus" (dont 11 en cours individuels)

11 nouveaux inscrits "connus"* (dont 8 en cours individuels / dont 3 suite à projet collège ou orchestre à l'école)

(* retour à l'école après une interruption ou autre membre de la famille déjà inscrit)

• **REPARTITION DES COURS - 2024/2025**

Par discipline enseignée	Nombre enfants	Nombre étudiants- majeurs	Nombre adultes	Effectif total	Nbre heures de cours hebdomadaires
FORMATION MUSICALE					
• Formation musicale <i>dont sans cours individuel</i>	77 9	- -	8 -	85 -	11,00
• Jardin musical	22	-	-	22	0,65

FORMATION PRATIQUE - PRATIQUES COLLECTIVES					
• Groupes vocaux adultes	0	0	19	19	2,50
• Groupes vocaux ados	7	0	0	7	2,00
• Chorale enfants	8	0	0	8	1,00
• Orchestre	18	0	0	18	0,75
• Atelier jazz-pop-rock	1	0	7	8	1,25
• Atelier musiques trad.	0	0	4	4	1,25
• Harmonie	8	0	6	14	1,50
• MAO	5	0	0	5	0,50
FORMATION PRATIQUE - INSTRUMENTS EN COURS INDIVIDUELS					
• Batterie	17	0	0	17	9,00
• Piano	18	0	11	29	15,50
• Guitare	13	0	5	18	9,50
• Guitare basse	5	0	1	6	3,00
• Violon	6	0	3	9	4,50
• Violoncelle	0	0	1	1	0,50
• Voix-Chant	1	0	2	3	1,75
• Flûte traversière	10	0	0	10	6,25
• Clarinette	0	0	1	1	0,50
• Saxophone	0	0	2	2	1,00
• Cornet	0	0	0	0	0,00
• Euphonium	2	0	0	2	1,00
• Trompette	1	0	0	1	0,75
• Trombone	0	0	1	1	0,50
• Tuba	1	0	0	1	0,50
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET PETITE-ENFANCE					
• 11 écoles/structures	815	-	-	815	6,00
• 42 classes/groupes					
• Projet collège	12	-	-	12	1,00
3 guitares, 3 guitares basses, 4 pianos/claviers, 2 batterie/percussions					
• Orchestre à l'école (OAE)	43	-	2	45	1,50
14 violons, 11 violoncelles, 7 cuivres, 7 flûtes traversières, 6 clarinettes					
RECAPITULATIF					
Formation musicale	99	-	8	107	
dont sans cours individuel	31			31	11,65
Pratiques collectives	47	-	36	83	
dont sans cours individuel	8	-	20	28	10,75

Pratiques individuelles instrument	74	-	27	101	54,25
Projet collège et OAE	55	-	2	57	2,50
Interventions en milieu scolaire et petite enfance	815	-	-	815	6,00
TOTAUX	1 090	-	73	1 163	85,15

• **EQUIPE PEDAGOGIQUE - 2024/2025**

NOM - Prénom	Statut	Diplômes	Disciplines enseignées	Nb d'heures hebdo Base rémunération
CANOVA- SELOSSE Isabelle	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction Publique Territoriale	DUMI DEUG de musicologie	Chant - Piano Groupe vocal adultes et ados Formation musicale Projet collège Coordination Responsable pédagogique dans le collégial	14/20
POUILLY Sonia	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction Publique Territoriale	Médaille d'or - cycle 3 préparatoire supérieur DEM Formation musicale DE de Piano Médaille d'or - Piano	Piano Projet collège Coordination Responsable pédagogique dans le collégial Accompagnement	10/20
LE GOFF Dominique	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction Publique Territoriale	Diplôme de Batterie - Tama - Païste	Batterie Projet collège Coordination Responsable pédagogique dans le collégial	10/20
OUPTIER Nathalie	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction Publique Territoriale	DEUG de musicologie UV DEM Flûte traversière UV DEM analyse musicale UV DEM de Formation musicale DE de Flûte traversière	Flûte traversière - Piano Formation musicale Classe orchestre Jardin musical Interv. Petite Enfance, EHPAD Ensemble de flûtes Coordination Responsable pédagogique dans le collégial	10/20

ALLAIN Ludovic	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction publique territoriale	DFE Trombone	Trompette - Trombone - Tuba - Cornet - Euphonium Direction harmonie Classe orchestre	3+2,5/20
LE GLOUET Philippe	Assistant d'enseignement artistique titulaire Fonction publique territoriale	Admissible au diplôme d'état de musiques actuelles, équivalence Médaille d'or de Guitare	Guitare <i>(en retraite au 31/12/24)</i>	9/20
LOREC Youenn	Assistant d'enseignement artistique contractuel	Médaille d'or de Violon	Violon - Atelier musiques traditionnelles - Classe orchestre	7,25/20
MARREC Stéphane	Assistant d'enseignement artistique contractuel	-	Guitare basse - Contrebasse Atelier jazz-pop-rock - Projet collège - MAO	8,25/20
RODRIGUEZ Paulina	Assistant d'enseignement artistique contractuel	DUMI DEM Violoncelle	Violoncelle - Formation musicale - Dumiste - Classe orchestre	6,25/20
BOURGEOIS Ornella	Assistant d'enseignement artistique contractuel	-	Chant - Piano - Groupe vocal adultes - Chorale enfants - Formation musicale	8/20
GATECLOU- MAREST Pierre	Assistant d'enseignement artistique contractuel	-	Clarinette - Saxophone - Classe orchestre	2,50/20
PETO- MANSO Jillian	Assistant d'enseignement artistique contractuel	-	Guitare <i>(remplacera Philippe Le Glouet dès le 01/01/25)</i>	0,50/20

Cette équipe pédagogique est complétée de Enora DANIEL, agent administratif (17,50/35^{èmes}), et de Martine LE GALO, agent technique (3/35^{èmes}).

- - -